AFGC - Pour des ouvrages durables et décarbonés, la bonne prescription en 2025, Rennes 27/05/2025

Février 2025

Compte tenu des évolutions normatives attendues en 2025 (NF EN 206+A2/CN et ses textes accompagnants, du fascicule 65 du CCTG Travaux), les recommandations professionnelles de l'AFGC sont en cours de mise à jour et seront disponibles dans les mois prochains. L'accent des prochaines journées organisées en 2025 - celle du 27 mai est la première - sera mis sur les évolutions normatives en faveur de la décarbonation des bétons et des ouvrages.

Le référentiel normatif associé au domaine des bétons connaît en 2025 une révision majeure pour favoriser la mise en œuvre de solutions à impact carbone réduit :

- Le complément national de la norme béton (NF EN 206/CN) introduit une nouvelle classification associée à la réduction du potentiel de réchauffement global total, susceptible d'être spécifiée dans une démarche d'écoconception à l'échelle de l'ouvrage.
- Les possibilités de combinaison ciment + additions et de mélanges de ciments sont étendues,
- Tant dans la méthode prescriptive de justification de la durabilité par limites de composition,
- Que dans la méthode performantielle qui s'enrichit d'une approche par domaine de composition destinée à en faciliter l'emploi en mutualisant les étapes d'étude.
- Des règles spécifiques sont définies pour les bétons des ouvrages ou parties d'ouvrage provisoires à durée de chantier.
- Une méthodologie est précisée pour évaluer la possibilité d'utiliser de nouveaux ciments, liants ou additions

La journée :

- Détaillera les principes de ces évolutions pour faciliter l'utilisation du nouveau référentiel normatif par les prescripteurs
- Illustrera les gains carbone potentiels

PROGRAMME

8H30 - **Accueil café des participants**

9h00 - Présentation de la Délégation AFGC Grand Ouest
9h10 - Présentation générale
9h25 - Classes d'exposition
9h50 - Décomposition en parties d'ouvrages
10h15 - Bétons pour ouvrages provisoires à durée de chantier

10H30 - Spécification des bétons à empreinte carbone réduite
10H50 - Règles de modulation des enrobages
11H00 - Pause
12H20 - Règles prescriptives

12H20 - **Déjeuner**

13H50 - Approche performantielle
15H05 - Calcul d'impact environnemental
15H15 - Conclusions, questions réponses



Article imprimé le 29/11/2026 © infociments.fr